

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les anciens combattants—Le projet de majoration de la pension des vétérans de Hong-Kong—Les intentions du gouvernement; le député d'Athabasca (M. Yewchuk)—Le multiculturalisme—Le revirement apparent de la politique ministérielle—La protection des groupes minoritaires; le député de Central Nova (M. MacKay)—L'immigration—Le cas des étrangers visés par des mandats d'expulsion sommaire—La révision de certains cas par le ministre.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit des bills privés, des avis de motion portant production de documents et des bills publics. Comme il n'y a pas de bills privés ni d'avis de motion portant production de documents au *Feuilleton*, la Chambre passe à l'étude des bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE EN HABITAT CANADA

M. Jim Fleming (York-Ouest) propose:

Que le bill C-215, concernant la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Madame l'Orateur, je suis heureux d'avoir encore une fois l'occasion de parler à la Chambre de mon bill qui a pour objet de changer le nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement en Habitat Canada. J'ai présenté ce bill au cours de la 29^e législature, mais malheureusement, à cause de la durée de cette législature et des nombreux bills d'initiative parlementaire qui ont été proposés, je n'ai pas pu en saisir la Chambre.

En présentant cette motion tendant à changer le nom de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je voudrais donner à cet organisme une appellation qui reflète plus précisément ce qu'il est, ce qu'il fait et ce qu'il devient. Si je réussis, j'espère que ce bill donnera effectivement aux Canadiens une idée claire de cet organisme. En fait, je crois que c'est ce qui se produit actuellement. Le nom actuel, pratiquement à tous égards, est mal choisi. L'organisme s'appelle Société centrale d'hypothèques et de logement alors qu'il fait un effort énergique de décentralisation, de partage des pouvoirs, des initiatives et des décisions dans tout le pays, et s'efforce de répondre de façon moins mécanique aux besoins et aux objectifs spécifiques et locaux.

Société centrale d'hypothèques et de logement

Le titre actuel insiste sur le terme hypothèque. Bien que l'octroi d'hypothèques constitue un important aspect des activités quotidiennes de la SCHL, les hypothèques ne sont qu'un instrument utilisé par la Société dans l'exercice de sa vaste responsabilité sociale d'amélioration des conditions de vie des Canadiens. Cette partie du titre, peut-être plus que tout autre, contribue à renforcer la notion d'une institution purement financière dont la fonction principale serait de réaliser des investissements prudents et rentables de capitaux publics. Dans l'esprit de la plupart des Canadiens, il s'agit d'une sorte de banque hypothécaire gouvernementale.

Le mot important qui suit dans le titre actuel est celui de logement, et il est certain que la création de logements raisonnables et accessibles à tous les Canadiens demeure l'une des fonctions essentielles de cet organisme, quel qu'en soit le nom. Mais le terme de logement, pris à son sens étroit, ne donne pas l'ombre d'une définition du rôle et des objectifs de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) l'a souvent fait remarquer à la Chambre, il ne suffit pas de s'intéresser simplement au logement sans s'occuper de tout le contexte de la construction de maisons. C'est un point de vue que j'ai entendu exprimer des deux côtés de la Chambre. Les gens vivent non pas simplement dans des maisons, mais dans des communautés. Les maisons ne sont qu'un élément de la trame de la communauté dont la vie est liée à tout un ensemble d'agréments physiques et sociaux qui doivent être amalgamés de façon planifiée et cohérente si nous voulons respecter les besoins humains de notre pays.

L'intérêt grandissant du gouvernement et de la société pour ces aspects de la vie communautaire, se manifeste dans les dernières modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation, surtout pour ce qui est du programme d'amélioration des quartiers, du programme des nouvelles collectivités, des crédits supplémentaires affectés au programme de remembrement des terres—nous en avons entendu beaucoup parler à la dernière session—ainsi que dans le projet de loi qu'on nous demandera d'étudier dans le courant de la présente session et qui porte sur l'aide au traitement des eaux-vannes. Ainsi, la SCHL est une société qui s'occupe du logement mais pas simplement du logement; elle n'est pas toujours centrale et ne s'occupe pas seulement d'hypothèques. C'est pour ces raisons, pour débarrasser la société d'une appellation restrictive et trompeuse et pour lui donner une nouvelle raison sociale plus conforme à des objectifs plus généraux et plus ambitieux, que je propose dans mon bill de l'appeler désormais Habitat Canada.

A mon avis, cette appellation indique, dans les deux langues officielles, sans traduction, la tâche réelle de la société qui s'occupe non seulement d'hypothèques et de logement, mais de tout ce qui touche le milieu dans lequel vivent les gens—routes, égouts, parcs, écoles, églises et magasins, ainsi que les maisons, et la façon dont ces divers éléments s'influencent réciproquement. Loin de moi l'idée, madame l'Orateur, qu'en changeant son nom nous changeons le caractère de l'institution. Le fait est que l'institution a évolué et qu'elle évolue encore tout comme les besoins des Canadiens ont évolué. A mon avis, il convient simplement que le personnel qui compose et dirige cette institution ne soit plus affublé d'un nom encombrant qui n'est plus approprié. L'appellation Habitat Canada suggère au peuple canadien l'étendue de ses fonctions et obligations. Je pense même que son sens s'affirmera de jour en jour comme les activités d'Habitat Canada conti-